



LUTTONS POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE INTÉGRALE

La sécurité sociale et ses principes fondateurs (solidarité, universalité, répartition, globalisation des risques et gestion démocratique par les intéressé.es) en font un socle solide pour faire face aux enjeux du XXI^e siècle et construire le monde d'après. C'est pourquoi la CGT est non seulement mobilisée contre les attaques dont elle fait l'objet mais surtout porte des propositions pour la renforcer, l'élargir et l'améliorer.

La CGT propose le droit à une sécurité sociale intégrale, 100 % sécu, démocratique, évoluant selon les besoins tout au long de la vie.

Cette sécurité sociale intégrale doit être fondée sur le principe d'un système simplifié, clair et accessible. Ainsi, il y aurait un interlocuteur, un collecteur et un payeur unique. Elle doit être autonome grâce au retour des élections des administrateur.rices de la sécurité sociale par les assuré.es sociaux.les et grâce à un budget décidé et géré exclusivement par les salarié.es.

Or, l'État n'est pas dans la même optique : depuis le 1^{er} janvier 2022, et à titre transitoire, les agents de l'État peuvent demander à leur employeur de prendre en charge leurs frais de complémentaire santé à hauteur de 15 euros bruts mensuels. Un accord sur la protection sociale complémentaire en santé (PSC) a été signé le 26 janvier 2022 par toutes les organisations syndicales représentatives de la fonction publique d'État. A compter du 1^{er} janvier 2025, l'employeur devait prendre en charge 50 % du montant de la cotisation complémentaire santé (choisie par lui) de ses agent.es. Pour notre ministère, cela ne devrait pas être avant le deuxième semestre 2025, un article du PLF prévoit même un report jusqu'au 31 décembre 2026.

Voir notre fiche détaillée PSC, n'hésitez pas à nous la demander ou à la consulter sur notre site.

En effet, le marché concernant celle-ci a été lancé pour le ministère de l'intérieur seulement le 12 septembre dernier.

La CGT considère que c'est un élément positif qu'il y ait une obligation de financement par l'employeur, même si elle la juge insuffisante et aurait souhaité que ce soit également le cas pour la prévoyance.



Voir notre fiche détaillée pour la prévoyance, n'hésitez pas à nous la demander ou à la consulter sur notre site.

De plus, le gouvernement, dans le projet de loi des finances de la sécurité sociale (PLFSS) 2025, envisage de passer d'un à trois jours de carence et de moins bien rémunérer les arrêts maladie des fonctionnaires, pour « récupérer » un peu plus d'un milliard d'euros. Cette proposition a été accueillie favorablement par le RN. Les autres mesures restrictives contenues dans ce PLFSS sont la baisse du taux de prise en charge des consultations médicales (de 70 à 60% alors que leur montant va augmenter) et du montant des indemnités journalières,

Il est rappelé que dans le privé, "dans à peu près 75 % des cas, ce sont les entreprises qui prennent en charge" les premiers jours de carence.

Pour la CGT, la seule vraie solution pour réduire significativement le coût de la complémentaire santé pour les retraité.es, les privé.es d'emploi et les précaires reste malgré tout l'intégration à la sécurité sociale de la couverture complémentaire en santé.

La CGT défend une sécurité sociale intégrale qui réponde aux besoins de la population dans son ensemble.

SYNDIQUEZ-VOUS CGT !

Nous contacter :

- par courrier : CGT Intérieur - 4, Chemin de Bordeblanque - SGAMI Sud - Z.I. En Jacca - 31770 COLOMIERS

- par mel : cgtinterieur@gmail.com

☎ 06 68 38 99 59 / 06 01 82 74 69

Site internet : <http://uspatmi-cgt.reference-syndicale.fr> / Facebook CGT Intérieur

